

Lettre au comité de rédaction du *Journal of Adolescent Health*

Cet article a été publié pour la première fois en anglais le 1^{er} septembre 2021 :

<https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2021.07.026>

Cher comité de rédaction,

La pandémie de Covid-19 pourrait anéantir des décennies de progrès en matière d'égalité des genres et de droits des femmes et des filles, notamment les efforts internationaux pour la prévention des unions et mariages d'enfants, précoces et forcés (CEFMU). On estime que jusqu'à 10 millions de filles supplémentaires risqueront d'être mariées au cours de la prochaine décennie du fait de la pandémie [1]. Même avant la crise sanitaire, les pays en passe de mettre fin aux mariages d'enfants d'ici à 2030 étaient peu nombreux. Il s'agit pourtant de l'un des objectifs suivis dans le cadre de l'Objectif de développement durable n° 5 de l'Organisation des Nations unies : Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles.

Dans un tel contexte, l'article *20 years of the evidence base on what works to prevent child marriage: A systematic review* (« 20 ans de données probantes sur les mesures permettant de prévenir les mariages d'enfants : un examen systématique ») [2] publié en mai 2021 dans le *Journal of Adolescent Health* constitue une initiative opportune visant à identifier les interventions efficaces en matière de prévention des mariages d'enfants. Cependant, nous estimons que bon nombre des hypothèses, principales conclusions et recommandations sont problématiques. Nous rejoignons la principale critique soulevée par Chandra-Mouli et Plesons [3] dans leur commentaire publié dans le JAH : l'étude tire des conclusions audacieuses et catégoriques à partir d'éléments actuellement trop limités et trop peu solides pour éclairer les décisions politiques et programmatiques. Nous partageons donc l'avis selon lequel « il est trop tôt pour changer toute l'orientation des programmes de prévention des mariages d'enfants » (p. 834).

La conclusion que tire l'étude (sur la base de données limitées), selon laquelle les interventions à composantes multiples se caractérisent par de faibles taux de réussite et doivent être réexaminées, nous préoccupe. Comme le soulignent Malhotra et Elnakib, les objectifs de ces programmes sont multiples et interconnectés et incluent notamment l'autonomisation personnelle, l'évolution des normes sociales et les changements structurels (p. 848). Bien que les autrices reconnaissent l'importance de ces objectifs dans les programmes pour la prévention des mariages d'enfants, leur étude limite la « réussite » des programmes à un indicateur unique : le report à 18 ans de l'âge au moment du mariage. Cela renvoie un message réducteur et potentiellement trompeur.

Les mariages d'enfants sont une manifestation des inégalités de genre [4], et les forces patriarcales qui contrôlent la sexualité des filles et des femmes et entravent leur pouvoir d'action et décisionnel et leur autonomie ne disparaissent pas lorsqu'une fille atteint l'âge de 18 ans. Par exemple, si une fille ayant participé à un programme est ensuite mariée à 18 ans contre son gré, et si ce mariage est une relation inégalitaire, répressive et violente, l'examen systématique considérera tout de même l'intervention comme réussie. Il en va de même pour une fille contrainte de quitter le lycée pour se marier à 18 ans. De la même façon, un programme au terme duquel une fille se marie après l'âge de 18 ans sans que sa liberté de mouvement ou son pouvoir

décisionnel sur la procréation ou sur d'autres questions se soient améliorés sera considéré comme ayant atteint ses objectifs selon les critères de cette étude. Par conséquent, bien que l'âge au moment du mariage puisse fournir un aperçu de la vie des filles et des femmes, il ne peut à *lui seul* rendre compte de manière exhaustive de la mesure dans laquelle la dynamique de pouvoir qui sous-tend les CEFMU pourrait évoluer pour promouvoir une véritable autonomisation.

Une définition de la réussite d'un programme focalisée exclusivement sur l'âge des filles à leur mariage est une définition qui ne tient pas compte des causes profondes et des moteurs des CEFMU, comme les normes qui dévalorisent les femmes et les filles dans la société, réglementent leur sexualité [5] et limitent leur contrôle sur leur propre vie. La prévention des CEFMU nécessite de s'attaquer à ces causes profondes par le biais d'approches transformatrices du genre qui remettent en question ces normes et les inégalités de pouvoir au sein des familles, des communautés et des institutions [6].

Les programmes incitant les familles à ne pas marier les filles avant l'âge de 18 ans, par exemple les transferts conditionnels en espèces dont l'étude conclut qu'ils sont parmi les plus efficaces, risquent se limiter à retarder l'inévitable s'ils ne sont pas accompagnés d'interventions transformatrices du genre. En effet, les filles peuvent par exemple se marier à 18 ans une fois que les subventions ont pris fin, mais sans bénéficier d'une évolution positive de leur statut ni de leurs perspectives [7]. Par ailleurs, les pressions exercées sur les organisations et les gouvernements pour qu'ils mettent en évidence les objectifs atteints risquent de les inciter à rechercher des résultats à court terme très visibles, comme le report de l'âge au moment du mariage, sans pour autant s'attaquer aux structures fondamentales de l'oppression ni entreprendre d'autres investissements essentiels. Les interventions visant à prévenir les mariages d'enfants devraient constituer des points d'entrée intentionnels pour promouvoir l'autonomisation, l'autonomie corporelle et l'équité.

Nous comprenons l'attrait que présente un indicateur facile à mesurer, mais la complexité du problème des mariages d'enfants nécessite que l'efficacité des programmes soit déterminée par des approches basées sur des évaluations pluridimensionnelles [8]. Il s'agit notamment de suivre l'évolution du pouvoir d'action et décisionnel, de la mobilité et des opportunités de vie des filles, mais aussi l'évolution des attitudes et des pratiques des parents, des responsables communautaires, des enseignant·e·s, des prestataires de services et des autres personnes influençant leur vie. Dans la mesure où les résultats des interventions qui adoptent cette approche peuvent apparaître plus tardivement, les indicateurs reflétant les changements progressifs sont importants pour rendre compte de l'efficacité des programmes.

La réussite des approches transformatrices du genre nécessite d'investir dans la recherche, en particulier dans les études longitudinales, afin de déterminer la mesure dans laquelle ces approches favorisent une transformation durable des structures de pouvoir inégales et des normes de genre qui affaiblissent systématiquement la voix et le pouvoir des femmes et des filles. Cette approche pluridimensionnelle présente plus de nuances que l'indicateur unique de l'âge au moment du mariage, et elle est essentielle pour comprendre plus finement les processus nécessaires à la promotion de l'autonomisation des filles et des femmes et à la réalisation de l'égalité des genres. Des initiatives récentes, comme The Social Norms Atlas [9], ont permis des progrès considérables en matière d'évaluation des changements dans les normes sociales qui entretiennent les pratiques néfastes telles que les CEFMU, et elles offrent la possibilité d'intégrer des indicateurs et mesures de réussite plus solides. Les organisations locales de défense des

droits des femmes et des jeunes personnes connaissent souvent les normes et les défis qui caractérisent leur situation [10] et sont peut-être les mieux placées pour mener des interventions transformatrices du genre, mais elles manquent souvent de ressources pour évaluer leur travail [11]. Ces groupes devraient avoir leur mot à dire dans l'identification et l'opérationnalisation des indicateurs de succès qu'il conviendra de suivre dans les recherches à venir.

Les indicateurs permettant de suivre l'incidence des mariages d'enfants et les tendances autour de cette pratique au niveau international sont des repères utiles pour savoir où nous nous situons dans l'ensemble. Mais alors que des chercheur·euses, des évaluateur·ices et bien d'autres œuvrent pour promouvoir des interventions efficaces pour faire progresser les droits des filles, nous ne devons pas céder à la tentation de comprimer des réalités complexes et pluridimensionnelles dans des indicateurs trop pratiques qui ne permettent pas, à eux seuls, de rendre compte d'un changement significatif et durable. Par ailleurs, si nous n'investissons que dans des interventions visant à atteindre un objectif d'âge au moment du mariage sans considération du fait qu'elles permettent ou non d'obtenir des résultats en matière de transformation du genre, nous risquons de détourner des ressources au détriment de nombreux programmes qui réussissent à faire progresser les droits et l'égalité.

En tant que communauté internationale, nous devons travailler ensemble afin de mieux comprendre, mesurer l'impact et fournir les ressources nécessaires aux interventions qui visent à prévenir les mariages d'enfants en renforçant l'autonomie et le pouvoir d'action et décisionnel dans le but de permettre à toutes les filles et les femmes d'atteindre leur plein potentiel.

Auteur·ices*

Ana Aguilera, Master en santé publique, Santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes, EngenderHealth, Washington, DC, États-Unis

Sarah Green, Master en sciences, Conseillère supérieure en matière de Santé et de Droits Sexuels, American Jewish World Service, New York City, New York, États-Unis

Margaret E. Greene, Doctorat, GreeneWorks, Washington, DC, États-Unis

Chimaraoke Izugbara, Doctorat, Santé mondiale, jeunesse et développement, International Center for Research on Women, Washington, DC, États-Unis

Erin Murphy-Graham, Doctorat en éducation, Université de Californie, Berkeley, Californie, États-Unis

* Tou·te·s les auteur·ices sont membres du Groupe de travail sur les unions et les mariages d'enfants, précoces et forcés, et la sexualité.

Références

[1] Fonds des Nations unies pour l'enfance. COVID-19 : une menace pour les progrès enregistrés contre le mariage des enfants. New York : UNICEF ; 2021.

[2] Malhotra A, Elnakib S. 20 years of the evidence base on what works to prevent child marriage: A systematic review. J Adolesc Health 2021;68:847e62.

- [3] Chandra-Mouli V, Plesons M. A groundbreaking systematic review, but that alone is not enough to change the course of programming on child marriage prevention. *J Adolesc Health* 2021;68:833e5.
- [4] Filles, pas épouses. La voie vers l'égalité des genres passe par la fin des mariages d'enfants, précoces et forcés. 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/centre-de-ressources/la-voie-vers-lega-lite-des-genres-passe-par-la-fin-des-mariages-denfants/>. Vu le 12 juillet 2021.
- [5] Greene ME, Perlson SM, Hart J, Mullinax M. The Centrality of sexuality for understanding child, early and forced marriage. Washington, DC et New York: GreeneWorks and American Jewish World Service; 2018.
- [6] Groupe de travail sur les unions et les mariages d'enfants, précoces et forcés, et la sexualité. LEVER LES TABOUS : La sexualité et les approches promouvant l'égalité des genres pour mettre fin aux unions et aux mariages d'enfants, précoces et forcés. 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.girlsnotbrides.org/documents/907/Tackling-the-Taboo-Full-report-FR.pdf>. Vu le 8 juillet 2021.
- [7] Amin S, Asadullah N, Hossain S, Wahhaj Z. Can conditional transfers eradicate child marriage?, IZA policy Paper, No. 118. Bonn: Institute for the Study of Labor (IZA); 2016. Available at: <https://www.econstor.eu/handle/10419/162529>. Vu le 12 juillet 2021.
- [8] Hillenbrand E, Karim N, Mohanraj P, Wu D. Mesurer le changement transformateur de genre : une revue de la littérature et des pratiques prometteuses. CARE USA. 2015. Disponible à l'adresse : https://www.care.org/wp-content/uploads/2020/05/working_paper_aas_gt_change_measurement_fa_lowres.pdf. Vu le 7 juillet 2021.
- [9] The Social Norms Atlas. Disponible à l'adresse : <https://www.alignplatform.org/events/introducing-social-norms-atlas-compass-social-norms-across-sectors>. Vu le 10 juillet 2021.
- [10] Cislighi B. Human rights and community-led Development: Lessons from Tostan (studies in global Justice and Human rights). Royaume-Uni : Edinburgh University Press; 2017.
- [11] Kelly CM, LaRose J, Scharff DP. A method for building evaluation competency among community-based organizations. *Health Promot Pract* 2014; 15:431e7.